

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 novembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN

Membres excusés : M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HERVIEU) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musée archéologique - Exposition « Donner aux dieux - Vœux et dons aux dieux en Gaule Romaine » - Convention de co-réalisation avec la Ville de Nyon pour le Musée romain - Demandes de subventions

Madame Martin au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville, via le musée archéologique prépare, en collaboration avec le Musée romain de Nyon (Suisse), une exposition temporaire intitulée « Donner aux dieux – Voeux et dons aux dieux en Gaule Romaine », qui se déroulera en 2015 au musée romain de Nyon et en 2016 au musée archéologique de Dijon.

Cette exposition, qui abordera le thème de l'offrande religieuse gallo-romaine, s'appuiera en particulier sur les nombreux ex-votos conservés dans les collections du musée archéologique (en particulier ceux issus des Sources de la Seine) ainsi que sur des objets provenant du musée de Nyon et d'autres musées prêteurs en France et en Suisse.

Un commissariat scientifique composé de membres des deux institutions sera chargé de travailler au contenu de l'exposition, et une répartition des frais liés à ce projet est prévue entre les deux collectivités notamment sur les exercices budgétaires 2015 et 2016.

Dans ce contexte, il vous est proposé de signer une convention de co-réalisation définissant les modalités de participation et les engagements financiers pris par chacune des collectivités pour la réalisation de cette exposition.

Enfin, la ville est susceptible de bénéficier du soutien financier d'autres collectivités, organismes et mécènes pour la réalisation de cette exposition.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention de co-réalisation à conclure entre les villes de Dijon et de Nyon annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ;

3 - m'autoriser à solliciter, au taux maximum, auprès de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour la réalisation de l'exposition;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ